

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix sept janvier
à dix-sept heures trente

Autorisation de
Signature de
Convention

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0101/12

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,
FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique que M. DUBREUIL, Directeur Adjoint
chargé de l'Enseignement a fait une demande de mise à disposition
auprès de la Ville de Grasse pour enseigner au Conservatoire Municipal
de Grasse. Après avis favorable de la direction de l'Ecole
Départementale de Musique des AM, du Conservatoire Municipal de Grasse,
de la Commission Administrative Paritaire compétente, il y aura lieu de
signer une convention de mise à disposition avec la Ville de Grasse.

Cette convention devra définir le nombre d'heures de mise
à disposition des agents, les responsabilités de chacun, le montant des
versements (salaires et charges) dûs par la ville de Grasse au
Syndicat Mixte.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) autorise le Président à signer la convention entre le Syndicat Mixte
et la Ville de Grasse pour la mise à disposition du Directeur
Adjoint chargé de l'enseignement au Conservatoire Municipal de
Grasse du 1er février 2001 jusqu'au 31 décembre 2001.
- 2) charge le Président de prendre les arrêtés correspondants.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

